

	MR	Les Engagés	DéFI	PS	Ecolo	PTB
Interruption Volontaire de Grossesse (IVG)	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Intégrer dans la Constitution</b> le droit à disposer librement de son corps afin de sanctuariser des droits fondamentaux, comme celui de pouvoir accéder à l'IVG.</li> </ul> <p>• Faire évoluer la loi qui encadre l'IVG :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Dépénaliser intégralement</b> l'avortement pour les femmes ;</li> <li>▪ <b>Réduire le délai de réflexion</b> ;</li> <li>▪ Améliorer l'encadrement <b>psychologique et médical</b> ;</li> <li>▪ Allonger raisonnablement le <b>délai</b> endéans lequel un IVG peut se pratiquer hors tout motif de santé ;</li> <li>▪ Bannir les <b>pressions sociales ou familiales</b> ;</li> <li>▪ Maintenir la possibilité de <b>sanction du corps médical</b> en cas de non-respect du cadre légal ;</li> </ul> <p>• <b>Intégrer dans la Constitution</b> le droit à l'avortement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépénaliser totalement l'IVG.</li> <li>• Lutter afin que les femmes puissent bénéficier d'un <b>véritable droit à l'avortement</b>.</li> <li>• Allonger le <b>délai légal</b> pour avorter à <b>18 semaines</b>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dépénaliser totalement</b> l'IVG.</li> <li>• Étendre la possibilité <b>d'avorter à 18 semaines</b>.</li> <li>• Créer des <b>structures multidisciplinaires</b> dédiées à l'avortement du deuxième trimestre.</li> <li>• <b>Développer</b> la pratique des IVG dans les <b>centres extrahospitaliers</b>.</li> <li>• <b>Supprimer</b> le délai d'attente obligatoire.</li> <li>• <b>Décriminaliser totalement</b> l'IVG.</li> <li>• Assurer une meilleure proportionnalité des <b>sanctions pénales</b> prévues pour les médecins pratiquant l'IVG en dehors des conditions légales.</li> <li>• Faciliter l'<b>accès</b> à l'avortement pour les <b>mineures d'âge</b>.</li> <li>• Veiller à l'<b>accessibilité</b> (financière, géographique, informative) de l'avortement.</li> <li>• Renforcer le <b>nombre de prestataires</b> de soins pratiquant l'IVG.</li> <li>• Veiller à la <b>souveraineté européenne</b> en matière de production des <b>pilules abortives</b>.</li> <li>• Évaluer les possibilités d'étendre l'<b>incrimination de l'entrave à l'IVG</b>.</li> <li>• Interdire explicitement les <b>clauses de conscience institutionnelles</b>.</li> <li>• Veiller à ce que l'exercice des <b>clauses de conscience individuelle</b> ne mette pas à mal l'accès à l'IVG.</li> </ul> <p><b>Rendre obligatoire la formation sur l'avortement dans le cursus de base en médecine et en bachelier sages-femmes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renforcer</b> le droit à l'IVG.</li> <li>• Étendre la possibilité <b>d'avorter à 18 semaines</b>.</li> <li>• Créer des <b>structures multidisciplinaires</b> dédiées à l'avortement du deuxième trimestre.</li> <li>• <b>Développer</b> la pratique des IVG dans les <b>centres extrahospitaliers</b>.</li> <li>• <b>Supprimer</b> le délai d'attente obligatoire.</li> <li>• <b>Décriminaliser totalement</b> l'IVG.</li> <li>• Assurer une meilleure proportionnalité des <b>sanctions pénales</b> prévues pour les médecins pratiquant l'IVG en dehors des conditions légales.</li> <li>• Faciliter l'<b>accès</b> à l'avortement pour les <b>mineures d'âge</b>.</li> <li>• Veiller à l'<b>accessibilité</b> (financière, géographique, informative) de l'avortement.</li> <li>• Renforcer le <b>nombre de prestataires</b> de soins pratiquant l'IVG.</li> <li>• Veiller à la <b>souveraineté européenne</b> en matière de production des <b>pilules abortives</b>.</li> <li>• Évaluer les possibilités d'étendre l'<b>incrimination de l'entrave à l'IVG</b>.</li> <li>• Interdire explicitement les <b>clauses de conscience institutionnelles</b>.</li> <li>• Veiller à ce que l'exercice des <b>clauses de conscience individuelle</b> ne mette pas à mal l'accès à l'IVG.</li> </ul> <p><b>Rendre obligatoire la formation sur l'avortement dans le cursus de base en médecine et en bachelier sages-femmes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer <b>politique en matière de contraception</b> en Belgique, en la rendant plus accessible afin de <b>réduire davantage le nombre d'IVG</b></li> <li>• Réformer la loi encadrant l'IVG.</li> <li>• Incrire le droit à l'IVG dans la <b>Constitution</b> et dans la <b>Charte des droits fondamentaux de l'UE</b>.</li> <li>• Améliorer l'<b>accessibilité</b> à l'IVG : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amplifier la <b>prévention en matière de grossesses non-désirées</b> ;</li> <li>▪ Réformer le cadre législatif pour que l'IVG soit accessible jusqu'à <b>22 semaines de grossesse</b> ;</li> <li>▪ Garantir l'accès effectif à l'IVG par la <b>formation</b> et la <b>sensibilisation des étudiant-es en médecine</b> à l'IVG dans toutes les facultés universitaires ;</li> <li>▪ Renforcer l'accès à l'IVG aux <b>publics vulnérables</b> et aux <b>milieux de vie ruraux</b>.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression des sanctions pénales en cas de non-respect de la loi.</li> <li>• Allonger le délai légal à <b>18 semaines</b>.</li> <li>• Réduire la <b>délai de réflexion</b> à <b>48h</b>.</li> <li>• Augmenter le <b>nombre de centres d'avortement</b>.</li> <li>• Rendre obligatoire l'<b>orientation pour vers d'autres médecins ou institutions</b> pour les médecins et les hôpitaux qui ne veulent pas pratiquer d'avortements.</li> <li>• L'avortement fait obligatoirement partie de la <b>formation de base des médecins</b>.</li> </ul>

## Elections 2024 - Positions des partis belges francophones en matière bioéthique

	MR	Les Engagés	DéFI	PS	Ecolo	PTB
Gestation Pour Autrui (GPA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intégrer dans la Constitution</b> le droit à disposer librement de son corps afin de permettre l'ouverture du débat sur la gestation pour autrui.</li> <li>• Dans un premier temps, il faut à tout le moins veiller à <b>reconnaitre les enfants belges nés d'une gestation pour autrui légale à l'étranger</b>, dans l'intérêt supérieur de l'enfant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir aux associations LGBTQIA+ le droit d'exiger du gouvernement national qu'il consulte la société civile, par référendum ou un autre outil de consultation populaire, sur <b>l'extension de la GPA aux couples de même sexe</b>.</li> </ul>	<p><i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrer le recours à la gestation pour autrui (GPA) de haute technologie : établir un <b>cadre législatif</b> qui soutient le dispositif de GPA en veillant à l'intérêt de l'enfant, de la mère porteuse et des futurs parents et en s'assurant que cet accès à la parentalité ne relève plus d'une pratique élitiste, notamment pour des raisons financières, et n'entraîne pas de marchandisation du corps des femmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Possibilité pour la femme qui accepte de s'engager dans une GPA le <b>droit de changer d'avis</b> et de faire établir sa <b>filiation</b> à l'égard de l'enfant qu'elle porte, pendant la grossesse et après la naissance ;</li> <li>▪ <b>Imposer aux auteurs du projet parental et à la femme qui accepte d'être mère porteuse de se faire assister par un centre de fertilité reconnu</b> ;</li> <li>▪ <b>Imposer aux parties de conclure une convention avec l'aide du centre de fertilité</b> destinée à régler tous les aspects de la GPA.</li> </ul> </li> </ul>	<p><i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i></p>	<p><i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i></p>
Protection de la maternité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté de découpler ou de limiter à un pourcentage maximum de la carrière les montants issus de certaines périodes assimilées des montants issus du travail effectif, comme cela existe dans le secteur public. <b>Les périodes [...] de congé de maternité seraient immunisées.</b></li> </ul>	<p><i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacer les congés de maternité et paternité par un <b>"temps de parentalité"</b> global.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'accompagnement</b> de la maman enceinte, du nourrisson et de l'enfant constitue un outil important pour le bon développement de l'enfant, son bien-être et sa santé. Le PS défend la mise en place d'un véritable accompagnement des enfants et des mamans avant, autour et après la naissance.</li> <li>• Renforcer le droit au <b>congé de naissance</b> (anciennement congé de paternité) <b>et de maternité</b>.</li> <li>• Renforcer le droit au <b>congé parental</b>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer un dispositif <b>d'assistant-e de maternité à domicile</b> afin d'accompagner les jeunes mères durant la période post-partum.</li> <li>• Étendre progressivement le <b>congé de naissance à 15 semaines</b>, soit la même durée que le <b>congé de maternité</b>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le <b>congé de maternité</b> est indemnisé à hauteur de 100 % du salaire, avec un complément de l'employeur.</li> </ul>

## Elections 2024 - Positions des partis belges francophones en matière bioéthique

	MR	Les Engagés	DéFI	PS	Ecolo	PTB
Euthanasie	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Intégrer dans la Constitution</b> le droit à disposer librement de son corps afin de sanctuariser des droits fondamentaux, comme celui de pouvoir accéder à l'euthanasie.</li> </ul>	<p><i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i></p>	<p><i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Faire du droit à mourir dans la dignité un droit constitutionnel.</b></li> <li>Étendre la possibilité de recourir à la <b>déclaration anticipée d'euthanasie pour les affections cérébrales dégénératives (démence)</b>.</li> <li>Simplifier les formes qui entourent la déclaration anticipée d'euthanasie.</li> <li>Préciser le <b>délai de réponse du médecin</b> à une demande d'euthanasie.</li> <li>Rappeler clairement qu'<b>aucun médecin ne peut être empêché de pratiquer une euthanasie en vertu d'une convention</b>.</li> <li>Rendre l'ensemble des institutions de soins qui bénéficient d'un financement public <b>légalement responsables du respect du droit de mourir dans la dignité</b> pour l'ensemble de leurs patients.</li> <li>Renforcer la <b>formation des médecins et des personnels médical et paramédical</b>.</li> <li>Inclure dans la nomenclature INAMI une prestation longue durée pour la discussion entre famille et médecin sur l'euthanasie.</li> <li>Donner les moyens suffisants à la <b>Commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie</b>.</li> <li>Assurer <b>au domicile ou en institution</b> l'effectivité du droit à l'euthanasie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Garantir une fin de vie digne et choisie en simplifiant les dispositions de l'euthanasie :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter l'accès à l'euthanasie ;</li> <li>Simplifier les dispositions concernant l'euthanasie.</li> </ul> </li> </ul>	<p><i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i></p>

## Elections 2024 - Positions des partis belges francophones en matière bioéthique

	MR	Les Engagés	DéFI	PS	Ecolo	PTB
Liberté de conscience	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'interdiction du port de signes convictionnels ostensibles dans l'enseignement officiel est la seule manière de faire prévaloir <b>la liberté de conscience</b> sur le prescrit religieux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Défendre la liberté de conscience essentielle dans une société démocratique et protégée par les Conventions internationales et européenne.</li> </ul>	<i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de l'IVG : <ul style="list-style-type: none"> <li>Interdire explicitement les clauses de conscience institutionnelles et veiller au respect de cette obligation ;</li> <li>Veiller à ce que l'exercice des clauses de conscience individuelle ne mette pas à mal l'accès à l'IVG.</li> </ul> </li> <li>Interdire, dans les <b>actes médicaux de nature bioéthique</b>, toute clause de « conscience » institutionnelle.</li> <li>Veiller à ce que l'exercice des clauses de conscience individuelle ne mette pas à mal les missions du service public et les droits des citoyens.</li> </ul>	<i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i>	<i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i>
Procréation médicalement assistée (PMA)	<i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir aux associations LGBTQIA+ le droit d'exiger du gouvernement national qu'il consulte la société civile, par référendum ou un autre outil de consultation populaire, sur <b>l'extension de la PMA aux couples de même sexe</b>.</li> </ul>	<i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La PMA fait partie des combats victorieux du PS en matière de promotion des <b>libertés individuelles</b> : de défendre ces acquis face aux lobbys et conservateurs de tous genres qui s'organisent et déploient des moyens considérables pour orienter nos politiques aux plans national, européen et international.</li> </ul>	<i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i>	<i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i>

## Elections 2024 - Positions des partis belges francophones en matière bioéthique

	MR	Les Engagés	DéFI	PS	Ecolo	PTB
<b>Soins palliatifs</b>	<i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i>	<i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier le <b>maintien du patient à domicile</b> (notamment en accordant un statut effectif à l'aide proche) : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les enjeux du maintien à domicile sont nombreux et relèvent de niveaux de pouvoir différents, par exemple: les <b>soins palliatifs</b>.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les professionnels de santé et les gestionnaires des <b>établissements de soins</b> (maisons de repos, de soins) pour que chaque résident puisse définir son <b>projet thérapeutique</b>, intégrant ses préférences en matière de soins médicaux, notamment les <b>soins palliatifs</b>.</li> <li>• Pour un <b>libre choix des ainés qui décident de la manière dont ils souhaitent aborder leur fin de vie</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Garantir l'<b>accessibilité de soins palliatifs</b> de qualité et le remboursement des médicaments et du matériel permettant de recourir à l'euthanasie ;</li> <li>▪ Garantir l'<b>accessibilité de soins palliatifs</b> de qualité et le remboursement des médicaments et du matériel permettant de recourir à l'euthanasie ;</li> <li>▪ Élargir l'<b>obligation d'organiser une fonction palliative au sein des maisons de repos</b> à l'instar de ce qui existe pour les maisons de repos et de soins.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir une <b>fin de vie digne et choisie</b>, en renforçant l'accès aux soins palliatifs.</li> <li>• <b>L'accès aux soins palliatifs</b> (que ce soit en milieu hospitalier ou à domicile) <b>doit être enforcé et encore facilité</b>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien des <b>équipes palliatives multidisciplinaires</b>, aussi bien dans leur démarche d'information que dans l'accompagnement en fin de vie.</li> </ul>
<b>Sédation</b>	<i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i>	<i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i>	<i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la pratique des <b>IVG</b> dans les <b>centres extrahospitaliers</b> : ces centres devraient être habilités à réaliser des <b>sédations légères</b> qui permettent d'éviter le recours à une anesthésie.</li> </ul>	<i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i>	<i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i>

## Elections 2024 - Positions des partis belges francophones en matière bioéthique

	MR	Les Engagés	DéFI	PS	Ecolo	PTB
Don de gamète	Rien n'est indiqué dans le programme.	Rien n'est indiqué dans le programme.	Rien n'est indiqué dans le programme.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire évoluer la <b>législation</b> en matière de don de gamète afin qu'un <b>meilleur équilibre</b> soit trouvé entre les intérêts des parents et du donneur et ceux des enfants :           <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une « <b>politique à voies multiples</b> » en matière d'<b>anonymat</b> du don de gamète ;</li> <li>Créer une <b>banque de données centrale</b> avec les parties concernées par le don de gamète.</li> </ul> </li> </ul>	Rien n'est indiqué dans le programme.	Rien n'est indiqué dans le programme.
Don d'organe	Rien n'est indiqué dans le programme.	Rien n'est indiqué dans le programme.	Rien n'est indiqué dans le programme.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'exercice du droit de procéder à un don d'organes ou à un don de son corps à la science :           <ul style="list-style-type: none"> <li>Multiplier les <b>campagnes de sensibilisation au don d'organes</b> et à ses bénéfices pour la santé publique ;</li> <li><b>Démystifier le don de son corps à la science et informer</b> largement sur la procédure à suivre et sur l'utilité de la démarche pour les progrès de la médecine notamment.</li> </ul> </li> </ul>	Rien n'est indiqué dans le programme.	Rien n'est indiqué dans le programme.

## Elections 2024 - Positions des partis belges néerlandophones en matière bioéthique

NB : PVDA

inclus dans PTB  
(doc FR) !

	Vooruit	Groen	Open VLD	CD&V	NV-A	Vlaams Belang
Procréation médicalement assistée (PMA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conception d'un cadre pour la multiparentalité : permettre aux parents sociaux, en plus des parents "légaux", d'avoir un rôle important dans l'éducation de l'enfant (dans le cadre d'une PMA qui implique une 3<sup>e</sup> personne par exemple).</li> </ul>	<i>Rien n'est indiqué dans le programme</i>	<i>Rien n'est indiqué dans le programme</i>	<i>Rien n'est indiqué dans le programme</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lever de l'anonymat du don de gamètes.</li> </ul>	<i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i>

## Elections 2024 - Positions des partis belges néerlandophones en matière bioéthique

NB : PVDA  
inclus dans PTB  
(doc FR) !

	Vooruit	Groen	Open VLD	CD&V	NV-A	Vlaams Belang
Interruption Volontaire de Grossesse (IVG)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le délai de réflexion (6 jours) avant un avortement doit être supprimé.</li> <li>Le délai de 12 semaines pour avorter sans raison médicale doit être élargi à 18 semaines.</li> <li>Les alternatives à l'avortement telles que l'adoption <i>ne doivent plus</i> être mentionnées auprès de la femme qui souhaite avorter.</li> <li>L'avortement doit être considéré comme un soin de santé.</li> <li>Les droits sexuels et reproductifs, en ce compris l'avortement, doivent être inscrits dans la Constitution.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le droit à l'avortement doit être inscrit dans la Constitution.</li> <li>Le délai de réflexion (6 jours) avant un avortement doit être supprimé.</li> <li>Le délai de 12 semaines pour avorter sans raison médicale doit être élargi à 18 semaines.</li> <li>Les mineures doivent pouvoir avorter sans l'accord de leur parent ou tuteur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le délai de réflexion (6 jours) avant un avortement doit être supprimé.</li> <li>Le délai de 12 semaines pour avorter sans raison médicale doit être élargi à 18 semaines.</li> <li>Les alternatives à l'avortement telles que l'adoption <i>ne doivent plus</i> être mentionnées auprès de la femme qui souhaite avorter.</li> <li>Inscrire le droit à l'avortement dans la Constitution.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le délai de réflexion (6 jours) avant un avortement doit être réduit à 48h.</li> <li>Le délai de 12 semaines pour avorter sans raison médicale doit être élargi à 14 semaines et à 18 semaines en cas de situations extrêmes telles que le viol ou l'inceste.</li> <li>Les alternatives à l'avortement telles que l'adoption doivent continuer à être mentionnées auprès de la femme qui souhaite avorter.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le délai de réflexion (6 jours) avant un avortement doit rester de mise.</li> <li>Le délai de 12 semaines pour avorter sans raison médicale doit rester de mise.</li> <li>Les alternatives à l'avortement telles que l'adoption doivent continuer à être mentionnées auprès de la femme qui souhaite avorter.</li> </ul>	<p>Rien n'est indiqué dans le programme.</p>

## Elections 2024 - Positions des partis belges néerlandophones en matière bioéthique

NB : PVDA  
inclus dans PTB  
(doc FR) !

	Vooruit	Groen	Open VLD	CD&V	NV-A	Vlaams Belang
Gestation Pour Autrui (GPA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favorable à la légalisation de la GPA non commerciale.</li> <li>La GPA doit être accessible aux personnes seules, hommes ou femmes.</li> <li>La mère porteuse peut fournir elle-même l'ovocyte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favorable à la légalisation de la GPA non commerciale.</li> <li>La GPA doit être accessible aux personnes seules, hommes ou femmes.</li> <li>La mère porteuse peut fournir elle-même l'ovocyte.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favorable à la légalisation de la GPA. La GPA commerciale n'est pas interdite.</li> <li>La GPA doit être accessible aux personnes seules, hommes ou femmes.</li> <li>La mère porteuse peut fournir elle-même l'ovocyte.</li> <li>Les parents commanditaires doivent être les parents légaux depuis la conception (donc pas de droit de rétractation pour la mère porteuse).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favorable à la légalisation de la GPA non commerciale.</li> <li>La GPA ne doit pas être accessible aux personnes seules, hommes ou femmes.</li> <li>La mère porteuse ne peut pas fournir elle-même l'ovocyte, sauf lorsque telle est la volonté d'un couple homosexuel masculin pour qui la sœur d'un des conjoints porte l'enfant.</li> <li>La GPA doit se faire sous le contrôle d'un centre de PMA.</li> <li>La filiation de l'enfant à l'égard des parents d'intention s'établit automatiquement après la naissance.</li> <li>L'enfant a le droit de connaître l'identité de la mère porteuse et des donneurs.</li> <li>La FIV dans le cadre d'une GPA est remboursée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favorable à la légalisation de la GPA non commerciale.</li> <li>La GPA doit être accessible aux personnes seules, hommes ou femmes.</li> <li>La mère porteuse ne peut pas fournir elle-même l'ovocyte.</li> </ul>	<p>Rien n'est indiqué dans le programme.</p>

**Elections 2024 - Positions des partis belges néerlandophones en matière bioéthique**

Protection de la maternité	Rien n'est indiqué dans le programme.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le congé de maternité est allongé à 20 semaines.</li> <li>Le congé de naissance pour le conjoint est allongé progressivement pour rejoindre le congé de maternité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'accouchement dans la discréction devient possible. Le nom de la mère n'apparaît pas dans l'acte de naissance. Mais certaines données sont conservées, qui peuvent mener à un contact entre la mère et l'enfant, si telle est leur volonté mutuelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous prévoyons un lieu de repos final pour les enfants mort-nés (quel que soit l'âge gestationnel) dans chaque commune. Nous demandons qu'une prairie étoilée ou des arbres à papillons soient aménagés dans chaque commune afin d'offrir aux parents et aux proches un lieu de réconfort.</li> <li>Nous accordons un congé de maternité et un congé de naissance facultatifs aux mères, aux pères et aux coparents qui ont perdu un enfant après 140 jours de grossesse. Ils auront également droit à une indemnité de maternité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous rendons possible l'accouchement discret. Contrairement à l'accouchement anonyme, les données relatives à la mère sont conservées par un organisme indépendant. Cela permet de maintenir la possibilité pour l'enfant de contacter la mère biologique à une date ultérieure, avec la médiation de cet organisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un revenu parental à temps partiel est accordé au parent qui, à l'issue d'un congé parental ou d'un congé de naissance, choisit de travailler à temps partiel pour s'occuper de ses enfants.</li> <li>Doublement du congé de naissance pour renforcer le lien entre le parent et l'enfant.</li> <li>Contrôles plus stricts et sanctions plus sévères en cas de discrimination à l'égard des femmes enceintes.</li> <li>Plus de moyens pour les enfants handicapés.</li> </ul>
----------------------------	---------------------------------------	--	---	--	--	--

## Elections 2024 - Positions des partis belges néerlandophones en matière bioéthique

NB : PVDA  
inclus dans PTB  
(doc FR) !

	Vooruit	Groen	Open VLD	CD&V	NV-A	Vlaams Belang
Euthanasie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre l'euthanasie pour les personnes se trouvant à un stade avancé de démence (« incapacité décisionnelle acquise ») sur la base d'une déclaration anticipée d'euthanasie</li> <li>Permettre l'euthanasie pour « vie accomplie » ou fatigue de vivre =&gt; Ouvrir le débat sociétal sur la question</li> <li>Le médecin conseil et le médecin exécutant en matière d'euthanasie doivent être mieux rémunérés.</li> <li>L'euthanasie doit être considérée comme un soin de santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre l'euthanasie pour les personnes se trouvant à un stade avancé de démence (« incapacité décisionnelle acquise ») sur la base d'une déclaration anticipée d'euthanasie</li> <li>Permettre l'euthanasie pour « vie accomplie » ou fatigue de vivre =&gt; Ouvrir le débat sociétal sur la question</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre l'euthanasie pour les personnes se trouvant à un stade avancé de démence (« incapacité décisionnelle acquise ») sur la base d'une déclaration anticipée d'euthanasie</li> <li>Permettre l'euthanasie pour « vie accomplie » ou fatigue de vivre</li> <li>Inscrire le droit à mourir dans la dignité dans la Constitution.</li> <li>Le don d'organes doit pouvoir être possible après une euthanasie à domicile.</li> <li>A l'instar des Pays-Bas, mettre en place un protocole qui encadre et protège les médecins en cas d'euthanasie de nouveau-nés incurables et de mineurs sans capacité de discernement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouvrir le débat sociétal sur l'extension de l'euthanasie aux personnes avec une incapacité décisionnelle acquise (démence avancée). Le parti n'est pas opposé au principe.</li> <li>Ne pas permettre l'euthanasie pour « vie accomplie » ou fatigue de vivre.</li> <li>Lutter contre la fatigue de la vie en accordant une attention et des soins supplémentaires aux personnes dans la dernière phase de leur vie.</li> <li>Prévoir des conditions plus restrictives à l'euthanasie en cas de souffrance mentale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre l'euthanasie pour les personnes se trouvant à un stade avancé de démence (« incapacité décisionnelle acquise ») sur la base d'une déclaration anticipée d'euthanasie =&gt; NON</li> <li>Permettre l'euthanasie pour « vie accomplie » ou fatigue de vivre =&gt; NON</li> </ul>	<p>Rien n'est indiqué dans le programme.</p>

## Elections 2024 - Positions des partis belges néerlandophones en matière bioéthique

NB : PVDA

inclus dans PTB  
(doc FR) !

	Vooruit	Groen	Open VLD	CD&V	NV-A	Vlaams Belang
Liberté de conscience ou institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les hôpitaux et les centres de soins résidentiels qui ne respectent pas les choix autonomes concernant fin de vie ou de planification des soins, comme l'euthanasie, sont effectivement sanctionnés.</li> </ul>	Rien n'est indiqué dans le programme.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tout le monde a le droit à l'euthanasie si cette euthanasie est conforme à la loi.</li> <li>La clause de conscience du médecin sera limitée à l'exécution de l'acte de mise à mort.</li> </ul>	Rien n'est indiqué dans le programme.		Rien n'est indiqué dans le programme.

## Elections 2024 - Positions des partis belges néerlandophones en matière bioéthique

<b>Soins palliatifs</b>	<i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i>	• Investir davantage dans les soins palliatifs.	<i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i>	Améliorer les cadres de soins palliatifs pour les personnes qui souhaitent mourir à domicile : <ul style="list-style-type: none"><li>• Déployer des outils d'évaluation pratiques pour les soignants afin de déterminer les besoins des patients en phase palliative et leurs droits correspondants.</li><li>• Réformer le statut des soins palliatifs pour en faire un système à plusieurs niveaux permettant d'adapter autant que possible les soins aux besoins du patient.</li><li>• Lier l'allocation forfaitaire palliative au statut palliatif réformé, ce qui rend l'aide financière plus adaptée aux besoins du patient et de son entourage.</li><li>• Augmenter le nombre de renouvellements possibles de la somme forfaitaire afin que les patients dont l'espérance de vie est supérieure à trois mois puissent également être aidés.</li><li>• Déployer et à soutenir structurellement les initiatives de soins intermédiaires en matière de soins palliatifs (middle-care)</li><li>• Harmoniser et simplifier les différents régimes de congé d'aide, tels que le congé pour soins informels, le congé pour assistance médicale et le congé pour soins palliatifs, en les regroupant dans une seule catégorie de congé pour soins, et en les faisant compter pour la pension dans la mesure du possible.</li></ul>	<i>Rien n'est indiqué dans le programme.</i>

## Elections 2024 - Positions des partis belges néerlandophones en matière bioéthique

NB : PVDA  
inclus dans PTB  
(doc FR) !

	Vooruit	Groen	Open VLD	CD&V	NV-A	Vlaams Belang
Don de gamètes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Don de gamètes : l'anonymat doit être supprimé : les personnes concernées devraient avoir accès aux informations médicales et génétiques et, sous certaines conditions, aux données personnelles du donneur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Don de gamètes : l'anonymat doit être supprimé. L'enfant doit pouvoir avoir accès à certaines informations de ses donneurs. Le contact entre eux doit être possible moyennant accord mutuel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Don de gamètes : les parents doivent pouvoir choisir entre un don anonyme, nominatif, ou laisser des données identifiables à l'enfant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Levée de l'anonymat pour les dons de gamètes et d'embryons. Régime transitoire pour les enfants conçus avant l'entrée en vigueur du nouveau cadre juridique.</li> <li>Les enfants donneurs auront ainsi accès, s'ils le souhaitent, aux données non identifiantes du donneur à partir de l'âge de 12 ans et aux données identifiantes à partir de l'âge de 16 ans.</li> <li>Nous préconisons de confier la tâche de traiter les demandes et de guider les parties concernées à une institution indépendante pour la gestion des informations relatives à la filiation. En Flandre, ce rôle pourrait être assumé par le Centre flamand de la filiation.</li> </ul>		Rien n'est indiqué dans le programme.
Don d'organe	Rien n'est indiqué dans le programme.	Rien n'est indiqué dans le programme.	Rien n'est indiqué dans le programme.	Rien n'est indiqué dans le programme.		Rien n'est indiqué dans le programme.